

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2015

Le conseil municipal, réuni au complet, a débattu des sujets suivants :

► Vestiaires du foot

Les travaux seront terminés dans quelques jours. En plus des travaux supplémentaires approuvés lors de la précédente réunion (avenants et commandes hors marché) le conseil valide la pose d'un filet de protection de 35 X 4m en arrière du but sud ; les montants définitifs seront transmis pour la prochaine réunion.

► Place de la mairie

Approbation du devis établi par le bureau Réalités pour étudier la réfection de la place, y compris les accès aux différents bâtiments publics pour qu'ils soient conformes aux normes d'accès aux handicapés ; réalisation d'une étude topographique préalable.

► Questions diverses :

- * remplacement de l'unité centrale de **l'ordinateur de l'école** : choix d'un modèle DELL neuf
- * signature de la charte « **Zéro pesticides** » proposée à la dernière réunion, engagement au niveau 1
- * préparation d'une motion contre **l'éolien « sauvage »** en vue de son adoption à la prochaine réunion
- * présentation du nouveau **livre** de M. Robert BOUILLER sur la commune de Cherier et son passé ; décision d'acheter une quarantaine d'exemplaires qui seront offerts aux bénéficiaires des colis de Noël.
- * approbation de la **modification des statuts** de la communauté de communes d'Urfé
- * approbation de la **réorganisation de la cantine scolaire** proposée par l'association afin de résoudre les problèmes de déficit, consistant à faire préparer les repas par la cuisine du collège Le Breuil et augmenter les horaires de l'employée communale de 1H30 par jour d'école pour aller chercher les repas (déplacements indemnisés), les servir aux élèves et faire le nettoyage. Ce système nécessite également l'acquisition de conteneurs isothermes. Le tarif à payer par les parents resterait à 3,60€ par repas mais avec une inscription à l'année ; les repas occasionnels, à commander 2 semaines à l'avance, seraient facturés 3,85€ et les plateau-repas 4,90€. La cotisation annuelle de 25 € serait supprimée.
- * préparation en interne du **calendrier ADAP** pour la mise en conformité des locaux recevant du public (accès aux handicapés)
- * demande auprès du Syndicat de l'Isable pour que des réserves soient faites auprès de l'entreprise chargée de la **réfection des tranchées d'eau à Tour**, réalisée sans tenir compte des instructions sur le matériau à utiliser pour éviter le ravinement.
- * fixation de la date de la **prochaine réunion** du conseil municipal : vendredi 17 juillet 2015, qui remplacera celle du 26 juin (fête de l'école) et celle du 31 juillet.